

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 14 février 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Michel Patenaude, Guy Bruneau et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2023-02-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Labelle

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant au point

Varia : 7.1 Christian Fournier - Offre d'achat du Lot 6 099 166

7.2 MTQ - Permission de voirie et entente d'entretien 2023

7.3 MTQ – Offre d'achat du Lot 6 099 174

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires au 31 janvier 2023
4. Demande au ministère de la Justice – Désignation d'un célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Municipalité
5. Maire suppléant
6. MRC d'Antoine-Labelle – Accord au renouvellement de l'entente relative aux cours d'eau
7. Varia
8. Suivi de dossiers :
 - Contournement du chemin des Fondateurs – Remboursement
 - Salon des artisans
9. Correspondance – information
 - Programme Secours adaptés – Service d'incendie
 - Dépanneur
 - Déjeuner du maire
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée

2023-02-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Guy Bruneau

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 10 janvier 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-02-03

3. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 31 JANVIER 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard

Appuyé par Marie-Claude Labelle

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 31 janvier 2023 totalisant 64 667.01\$ ainsi que la liste des salaires pour la même période totalisant 25 001.93\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2300001 à C2300029 et les paiements directs L2300001 à L2300004 totalisant 64 667.01\$ et se terminant le 31 janvier 2023;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2300006 à D2300012, D2300017 à D2300018, D2300030 à D2300036 totalisant 15 106.18\$ (élus) et les D2300001 à D2300005, D2300013 à D2300016 et D2300019 à D2300029 (employés) totalisant 9 776.35\$ et P2300001 à P2300002 (comité) totalisant 119.40\$ incluant les semaines 1 à 4.

2023-02-04

4. DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE – DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Saguay reçoit des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de désigner un célébrant à la Municipalité, suite à l'élection du 7 novembre 2021, créant une vacance à ce titre;

CONSIDÉRANT *la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* permet de demander au ministre de la Justice que le maire, un conseiller ou un fonctionnaire municipal soient désignés compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles, sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Michel Patenaude
Et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère de la Justice, Directeur de l'état civil, de désigner le maire, Michel Chouinard, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2023-02-05

5. MAIRE SUPPLÉANT

Considérant qu'il y a lieu de nommer parmi les membres du conseil un maire suppléant.

Il est proposé par Michel Patenaude
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la conseillère Martine Labrosse, agisse à titre de mairesse suppléante.

Adoptée

2023-02-06

6. MRC D'ANTOINE-LABELLE – ACCORD AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU

ATTENDU QUE l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire est venue à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les modalités de l'entente doivent être maintenues afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

ATTENDU QUE la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 25 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martine Labrosse, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, de renouveler pour les années 2023 à 2026, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire, Michel Chouinard et le directeur général, Richard Gagnon à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

7. VARIA

2023-02-07

7.1 Christian Fournier - Offre d'achat du Lot 6 099 166

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de monsieur Christian Fournier une offre pour acquérir le lot 6 099 166 connu sous le nom de chemin du Lac-Marshall propriété de la Municipalité;

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de 10 000\$ plus le paiement des frais notariés de monsieur Christian Fournier, propriétaire de 9286-1889 Québec inc., pour le lot 6 099 166 et de mandater le maire, Michel Chouinard et le directeur général, Richard Gagnon pour signer les documents nécessaires à la transaction.

Adoptée

2023-02-08

7.2 MTQ - Permission de voirie et entente d'entretien 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise monsieur Richard Gagnon, directeur général, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$; puisque la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée

2023-02-09

7.3 MTQ – Offre d’achat du lot 6 099 174

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Michel Patenaude
Et résolu à l’unanimité :

D’accepter l’offre d’achat du ministère des Transports du Québec de 1 784\$ afin qu’il puisse acquérir le lot 6 099 174, propriété de la Municipalité de Lac-Saguay et de mandater le maire, Michel Chouinard et le directeur général, Richard Gagnon pour signer l’entente avec le MTQ.

Adoptée

8. SUIVI DES DOSSIERS

- Contournement du chemin des Fondateurs – Remboursement
- Salon des artisans

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Programme Secours adaptés – Service d’incendie
- Dépanneur
- Déjeuner du maire

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des informations sont demandées relativement à Table Forêt Laurentides et la distribution des plans d’arbres et un suivi sur le jeu pickleball.

2023-02-10

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l’unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l’ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2023-02-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire